

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.04.2018

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le trois avril deux mil dix-huit à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, GUINOT, PÉRINET, SAUTEREAU, TREGIDGO  
MM. DUMAS, PÉRINET

Absences : Mme MICHEL (ayant donné pouvoir au Maire), MM. CINIÉ (ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET), CROISARD, DÉPEINT

Secrétaire de séance : Mme TREGIDGO

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

### 1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

### 2° - Votes des Comptes de Gestion (trésorier) et Administratif (Maire) 2017 Commune et CCAS

M. le Maire informe le conseil que le budget 2018 a été élaboré avec l'aide de notre Trésorier et de nos secrétaires. Concernant le bilan 2017, il fait apparaître cette année un excédent reporté (appelé aussi résultat net « ligne 002 ») de 285.343 €, soit 106.021 € supplémentaires par rapport à l'exercice 2016. On améliore donc les bons résultats depuis 2012 et on continue de se rapprocher des ratios des autres communes de notre strate, ce qui va permettre d'intensifier les investissements dès 2018, notamment concernant la rénovation de notre voirie et de nos bâtiments communaux.

Les restes à réaliser en fin d'exercice sont les suivants (à noter que le tableau suivant présente, dans sa colonne "Intitulé, toutes les dépenses engagées au nom de la Commune, les recettes attribuées même sur des opérations non-budgétées et non pas uniquement les "restes à réaliser" comptables non-nuls) :

#### Restes à réaliser en investissements au 31/12/2017

DÉPENSES				RECETTES			
Opération	Compte	Intitulé	Montant	Opération	Compte	Intitulé	Montant
261	2151	Travaux de voirie	8 000,00 €				
263	2181	Réfection du Pont de Planchefort (12.537 € TTC engagés)	1 300,00 €				
267	2183	Matériel informatique	1 000,00 €				
271	21538	SDEG Eclairage WC publics	3 000,00 €				
273	2158	Equipements Communaux	3 000,00 €				
276	2181	Aménagement place de l'église	5 000,00 €				
277	2181	Accessibilité Ad'Ap pour 2017	500,00 €				
<b>TOTAL</b>			<b>21 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>
<b>SOIT UN RESTE À RÉALISER GLOBAL AU 31/12/2017 DE : &lt;-21 800,00 € &gt;</b>							

M. le Maire présente en séance les documents (situation fiscale de la Commune en 2017 et compte de gestion) qui ont été envoyés avec le mail de convocation et détaillant les comptes administratifs 2016 et 2017 détaillé avec le dépensé/recetté réel associé article par article et donne lecture en séance du Compte-de Gestion 2017 dont les résultats synthétiques sont les suivants :

016041  
TRES. ROUMAZIERES-LOUBERT



I-3  
Exercice 2017

12300 - SUAUX  
**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	114,88	100,79
Dotations et subventions reçues	168,68	156,98
Produits des services	12,88	14,77
Autres produits	22,86	19,15
Transfert de charges		
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>319,30</b>	<b>291,69</b>
Traitements, salaires, charges sociales	72,02	70,49
Achats et charges externes	82,84	80,51
Participations et interventions	24,29	25,42
Dotations aux amortissements et provisions	8,60	0,00
Autres charges	17,13	16,87
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>204,88</b>	<b>193,29</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>114,42</b>	<b>98,40</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	3,46	4,21
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-3,45</b>	<b>-4,21</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>110,97</b>	<b>94,19</b>
Produits exceptionnels	3,63	3,47
Charges exceptionnelles	0,38	0,10
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3,25</b>	<b>3,37</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>114,22</b>	<b>97,56</b>

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SECT. FCT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A RÉALISER 2017	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST.	- 456,14 €		14 058,16 €	21 800,00 € - €	- 21 800,00 €	- 8 197,98 €
FONCT.	179 322,21 €		114 219,63 €			293 541,84 €

et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	293 541,84 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 197,98 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	285 343,86 €
Report positif 001 investissement	
Total affecté au c/ 1068 :	8 197,98 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour information excédent/déficit d'investissement à reprendre au BP 2018 ligne 001 : 13 602,02 €

### Concernant le CCAS, le résultat 2017 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (chap. 011)	0,00	Excédent de fonctionnement reporté (chap. 002)	0,00
Charges de personnel (chap. 012)	0,00		
Secours d'urgence (article 6561)	30,00		
Dépenses imprévues (chap. 022)	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>30,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de l'année 2017</b>		<b>-30,00</b>	
<b>Résultat antérieur cumulé</b>		<b>279,64</b>	
<b>Résultat cumulé fin 2017</b>		<b>249,64</b>	

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif CCAS 2017, constatant que le compte administratif CCAS présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €	- €	- €
FONCT	279,64 €	- €	30,00 €			249,64 €

et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	249,64 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	249,64 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Conformément à la loi, la présidence de la séance est alors transférée à la doyenne du Conseil, Mme SAUTEREAU, qui, une fois le Maire sorti de la salle, fait procéder au vote des Comptes de Gestion et Administratif de la Commune (6 votants puisque le Maire ne peut participer au vote) et du CCAS (4 votants).

Après délibérations, ces comptes de gestion et administratif pour l'exercice 2017 de la Commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés (hors Maire) soit 8 voix POUR (4 voix POUR concernant le CCAS), 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

### **3° - Vote des 4 taux d'imposition 2018 (TFNB, TH, TFB, CFE)**

M. le Maire rappelle que les taux communaux de ces taxes sont inchangés depuis 29 ans, il précise que les recettes attendues cette année sont suffisantes pour équilibrer notre budget et il propose donc, surtout en cette période de crise prolongée difficile pour de nombreux administrés et de rigueur budgétaire, de les reconduire pour 2018. **Comme chaque année, la seule augmentation qui pourra éventuellement être constatée, proviendra donc uniquement de la majoration des bases fixées par le service des impôts.**

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir pour 2018 les 4 taux d'imposition locales (TH = 15,80%, TFB = 20,46%, TFNB=80,93% et CFE=20,80%).

#### 4° - Vote du Budget primitif 2018

M. le Maire distribue en séance le document préparatoire qui avait été joint à la convocation et détaillant le budget primitif article par article. Il rappelle que le C.C.A.S. a désormais été dissous au 31/12/2017 (mais son excédent de 249,14 € ne sera reporté dans le budget principal qu'en 2019 car une opération de 85 € doit encore être soldée en 2018). Il rappelle également que des écritures comptables (Décisions Modificatives) pourront être réalisées en cours d'exercice et que les sections (Fonctionnement et Investissements) des 2 budgets (Commune et C.C.A.S.) sont équilibrées en dépenses et en recettes.

M. le Maire rappelle que les bons résultats 2017 permettent d'intensifier les investissements en 2018, notamment pour l'amélioration de la voirie, le remplacement des tracteurs (qui ont plus de 25 ans) et la rénovation des bâtiments communaux (toitures, assainissements...).

#### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	105 000,00 €	70	Produits services	13 650,00 €
011	Travaux en régie	1 000,00 €	722040	Travaux en régie	1 000,00 €
012	Charges de personnel	93 500,00 €	73	Impôts et taxes	121 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	43 300,00 €	74	Dotations participation	148 000,00 €
66	Charges financières	6 000,00 €	13	Atténuation de charges	- €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €	75	Autres produits	21 000,00 €
6713	Secours urgence (ex CCAS)	150,00 €	76	Produits financiers	- €
022	Dépenses imprévues	18 000,00 €	77	Produits except	- €
042/68	Dotations amortissements	12 200,94 €	79	Transferts de charges	- €
023	Virement à la section investisse.	289 334,92 €			
014/73	Prélèvement FNGIR	21 308,00 €	002	Excédent reporté	285 343,86 €
<b>TOTAL DÉP. FONCT. :</b>		<b>590 493,86 €</b>	<b>TOTAL REC. FONCT. :</b>		<b>590 493,86 €</b>

#### INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	- €	001	Report de l'exédent N-1	13 602,02 €
16	Emprunt remboursé en capital	20 000,00 €	21	Virement de la section de fonct	289 334,92 €
RAR	Restes à réaliser N-1 à financer	21 800,00 €	13	Intégration subventions FDAC...	- €
21	Intégration des travaux en régie	1 000,00 €	RAR	Restes à réaliser N-1 à obtenir	- €
op 281	Matériel informatique	5 000,00 €	10222	FCTVA	5 663,15 €
op 282	Mur cimetière	7 000,00 €	16	Nouveaux emprunts	- €
op 283	Assainissement logts pl. eglise	18 000,00 €	1068	Affectation du résultat	8 197,98 €
op 284	Electrification bâtiments	5 000,00 €	040/28041	Amortissement subventions	1 200,00 €
op 285	Panneaux signalisation	4 000,00 €	040/2803	Amortissement études	11 000,94 €
op 286	Toitures atelier + presbytère	40 000,00 €			
op 287	Travaux voirie	80 900,00 €			
op 288	Aménagement place de l'église	6 000,00 €	13	Subvention FDAC2017	
op 289	Décorations de Noël	2 000,00 €	SUBV	Subv. attendues Etat/Région/Dépt/CCC 8K FDAC, Reprise tracteurs 11K soit 19 K€	- €
op 290	Accessibilité AD'AP pour 2018	5 000,00 €	FCTVA	TVA à N+2 (tracteur 8K, assainissement 2,5k, toitures 6k, autres 1,5K) soit 18 K€	- €
op 291	Remplacement tracteurs (TTC)	70 000,00 €	041/238	Intégration Bâches Incendie	12 167,79 €
238	FDAC 2018	24 100,00 €			
041/2151	Intégration Bâches Incendie	12 167,79 €			
	Dépenses imprévues	19 199,01 €			
<b>TOTAL DÉP. INVEST. :</b>		<b>341 166,80 €</b>	<b>TOTAL REC. INVEST. :</b>		<b>341 166,80 €</b>

Pour le C.C.A.S., son budget 2018 est minimum (juste 90 € à prévoir pour les charges URSSAF) : les aides d'urgence dont les modalités ont été définies le 05/03/2011 (180€ utilisés en 2014 et 50 € en 2015) et les éventuelles aides pour le suivi des personnes âgées sensibles (plan canicule ou grand froid) sont directement imputées sur le budget général et l'ensemble du Conseil sera informé des dépenses.

DÉPENSES			RECETTES		
011	charges générales	- €	77	produits except	
012	charges de personnel	90,00 €	002	excédent reporté	249,64 €
65	Autres charges	159,64 €	74	subvention commune	
<b>TOTAL DÉP. FONCT. :</b>		<b>249,64 €</b>	<b>TOTAL REC. FONCT. :</b>		<b>249,64 €</b>

Après délibérations et explication article par article des montants prévus par rapport aux montants budgétés et réalisés l'année dernière, ces budgets primitifs 2018 Commune et CCAS sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix POUR (5 voix POUR concernant le CCAS), 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

## 5° - Questions et informations diverses

- a) Suite à la consultation de 3 concessionnaires pour le remplacement de nos tracteurs Communaux (Renault 751 et Renault 103-54 avec élagueuse/épareuse), M. le Maire présente leurs offres qu'il avait communiqué au Conseil (incluant une éventuelle reprise de nos 3 équipements) et demande son avis sur ces offres : achat avec plan de financement sur 4 ou 5 ans, location longue durée avec option d'achat (crédit-bail ou LOA), occasion récente ou neuf... Le Conseil valide à l'unanimité la proposition d'un conseiller qui propose que la Commune continue à fournir gratuitement du gravier pour les habitants/agriculteurs qui souhaitent l'étaler sur les chemins communaux qu'ils utilisent. Le Conseil, à 8 voix POUR et 1 voix CONTRE, valide l'achat de l'un des tracteurs neuf avec plan de financement sur 4 ans (ou comptant) avec la reprise de nos 2 tracteurs et de l'élagueuse.
- b) M. le Maire présente au Conseil le 1<sup>er</sup> avant-projet de zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui définit un besoin foncier habitable recommandé de 2,1 ha pour 15 ans au lieu des 5,7 ha actuellement définis par l'avant-projet. Pour rappel, notre Carte Communale de février 2012 définissait 37,3 ha de Zone Constructible ZU (dont 2 ha de ZUa d'extension possible pour activité économique aux Quintanes) sur les 1.193 ha communaux :

Surface de la commune (ha)	Surface totale des zones constructibles	Terrains déjà bâtis dans les zones constructibles	Terrains libres dans les zones constructibles
1193	37,30	33,58	3,72
100%	3,13%	2,81%	0,31%

Il est à noter que cet avant-projet actuel présente 3,6 ha de zone constructible à enlever, tandis que les villages du Pouyalet, Petit-Bord, l'entrée de Montpioux, la sortie de la Messandière ne bénéficient d'aucune zone constructible. Le PLUi définit néanmoins une zone de jardin autour des habitations existantes permettant de construire des abris de jardins, vérandas, piscines, auvent... M. le maire prendra rendez-vous avec M. AROIX (CCCL) pour lui communiquer les modifications à réaliser.

- c) M. le Maire présente le rapport annuel sur la qualité de l'eau 2016 disponible en Mairie.
- d) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- e) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
- CCP : Pas de date fixée mais les dates privilégiées sont : samedis 2 et 9 juin
  - CCID : Début 2019
  - CBAO : Pas de date fixée
  - BCA + VSE : Pas de date fixée
  - CCFA : Pas de date fixée
- f) Points majeurs des réunions communales :
- Aucun
- g) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
- Aucun
- h) Calendrier des événements publics à venir :
- Cérémonie du 08 mai 1945 : mardi 8 mai à 10h45 devant la Mairie
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 22 mai matin
- i) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
- Panneaux de signalisation, peinture au sol et arrêtés à faire pour panneau de limitation à 19t à la Saille et de cédez le passage à la terrière, au porche d'accès à la Mairie et remplacement de panonceaux directionnels quasi effacés par le temps et le soleil, panneau de limitation à 19t sauf riverains sur l'ancienne route du stade
  - Ré-aménagement (6m x 3,75m) de la fontaine place de l'Eglise et du massif du monument aux morts
  - Appel à projets / idées / photos / objets pour commémorer l'armistice 1918 en novembre 2018 (à passer dans le prochain bulletin municipal)
  - Trous à reboucher dans chemin blanc au Pouyalet notamment
  - Dépôt sauvage de déchets à interdire au Mas-Foubert
  - Fossés RN141 bouchés au Pouyalet à faire curer par la DIRCO

La séance est levée à 23h20 et la prochaine séance est prévue début juin 2018.